

COLLECTION  
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLVIII.

CONTENANT *la suite des Mémoires*  
DE HENRI, DUC DE BULLION.

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

**I**L paroît chaque mois un Volume de cette Collection, aussi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Soufcription pour 12 Volumes à Paris , est de 54 liv. pour les nouveaux Soufcripteurs , à dater du 1<sup>er</sup>. Décembre 1788 , & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poste , payeront de plus 7 liv. 4 fols.

Il faut s'adresser à M. CUCHET , Libraire , rue & Hôtel Serpente , à Paris ; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLVIII.

A LONDRES,

*Et se trouve à PARIS,*

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

S U I T E  
D E S  
M E M O I R E S  
D E M. H E N R I  
D E L A T O U R D ' A U V E R G N E ,  
V I C O M T E D E T U R E N N E ,  
E T D E P U I S  
D U C D E B O U I L L O N .

*Commençant en 1560, & finissant en 1586.*

Nous partîmes de Blois, laiffans la Cour 1561. qui s'en alloit vers l'Anjou, pour venir à Paris, avec M. de Montmorency, qui comme Gouverneur de l'Isle de France, avoit eu commandement de faire abbatre des Croix qu'on avoit mises en deux maisons de ceux de la Religion qui avoient esté rasées (4) durant les troubles, plusieurs de Paris s'y vouloient opposer. Ce Seigneur valeureux, sage & aimé, appella nombre de Noblesse & se fortifia du Parlement; de sorte qu'il fit sans contradiction ce qui luy avoit esté ordonné; Le 1572. Roy vint à Paris, où le Roy de Navarre arriva avec tous les principaux de la Religion.

■ 572. Après ses nopces, M. de Montmorency fut ordonné pour aller (j) en Angleterre jurer l'alliance avec la Reine ; je m'y en allay, où je receus toutes sortes d'honneurs & bonne chere de cette grande & sage Princeſſe, qui avoit une grande Cour dans cette belle & floriffante Ville de Londres. Cette Princeſſe commençoit à me donner des arres, des grandes obligations, que vous, mon fils & moy (a), avons de porter honneur à ſa memoire, ainſi que vous l'entendrez par la ſuitte du diſcours de ma vie.

Retourné en France, j'accompagnay mondit ſieur de Montmorency à l'Iſle-Adam, maifon où il faisoit ſa demeure, Madame la Conneſtable ſa mere vivant encore, M. de Thoré ſon frere me vint trouver de la part de M. le Duc (b), m'apportant une lettre de créance qui eſtoit pour m'aſſeurer entiere-ment de ſon amitié, qui n'eſtoit en rien amoindrie pour les refroidiſſemens qu'il avoit reconnus eu moy depuis quelque temps qu'il ſçavoit bien que Monſieur (c) ſon frere me témoignoit beaucoup d'affection pour me deſtourner d'eſtre près de luy, comme j'avois tousjours eſté, mais qu'il me convioit à l'ai-

(a) Lisez la Notice qui précède ces Mémoires.

(b) Le Duc d'Alençon.

(c) Le Duc d'Anjou.

mer plus que personne ; A cela se joignent 1572<sup>a</sup> les persuasions de mon oncle de Thoré , entre lesquelles il mettoit que Monsieur (a) haïssoit la Maison de Montmorency , & favorisoit celle de Guise , qu'il me traverseroit toujours près de Monsieur , ou il faudroit que je consentisse au mal qu'on vouloit à leur maison , que je me souvinssé combien j'avois toujours aimé M. le Duc (b) , & la nourriture que j'avois prise près de luy. Cela fut fort considéré de moy , qui néanmoins avois , ainsi que je devois , le souvenir fort frais de cet office que Monsieur (c) m'avoit rendu à Blois , lors que j'eus cette broüillerie avec le jeune *Arpentis* , estant une chose des plus détestables que l'oubliance des bienfaits & le vice d'ingratitude , celui qui peut plus que nul autre rompre la commune société.

Venu à Paris , j'estois caressé & aimé de ces deux Princes à qui m'auroit , & recevois d'eux toutes sortes de faveurs , de bienfaits point , parce que je n'en recherchois pas , &

(a) Le Duc d'Anjou n'aima jamais la Maison de Montmorenci , & quand le Duc de Guise voulut détrôner Henry III , les Montmorenci au contraire soutinrent la couronne sur sa tête.

(b) Le Duc d'Alençon.

(c) Le Duc d'Anjou.

1572. de cela, ne faisois-je pas mieux, n'estant jamais mal-féant de recevoir des bienfaits de son Maistre, pourveu qu'il vous les donne volontiers & que vous luy fassiez connoistre que les services que vous luy rendez ne sont pour l'esperance du profit, mais seulement pour le devoir & l'honneur, qui doit estre toujours la principale fin de toutes vos actions.

Feu M. le Prince d'Orange avoit repris les armes au Pays-bas; M. le Comte Louys son jeune frere, qui avoit esté toute la dernière guerre avec le Roy de Navarre, estoit parti de France pour exécuter les entreprises de Mons, Valenciennes, & autres places au Pays-bas, de quoy le Roy estoit d'intelligence, ayant permis à ceux de la Religion de l'assister (6); & cas advenant que leurs entreprises succedassent, qu'il les favoriseroit ouvertement. La Ville de Mons fut prise par ledit Comte Louys, il y eut rumeur à la Cour que le Roy y enverroit des forces, & mesmes le Roy Charles me dit qu'il vouloit que j'y menasse une Compagnie de chevaux legers, ce que j'aimois bien mieux allant à la guerre, que ma Compagnie de Gens-d'armes & demeurant en paix. Le sieur d'Ivoy de l'ancienne maison de Genlis, menant un secours

dans Mons, fût défait par le Duc (a) d'Alve, 1572\* qui avoit comme investi la Ville. La journée de saint Barthelemy se resolut, on fit diverses resolutions pour l'execution de cet acte tant horrible (7), ayant esté une fois deliberé que M. de Guise tuëroit M. l'Admiral, en une course de bague que faisoit le Roy dans le jardin du Louvre, où tous MM. menoient des parties. J'estois de celle de M. le Duc, lequel on croyoit avoir intelligence avec M. l'Admiral; à cette occasion on fit que nos habillemens ne furent pressés, & feu M. le Duc & sa partie ne courut point. La résolution contre M. (b) l'Admiral fut changée avec prudence, d'autant qu'il estoit fort périlleux pour la personne du Roy & de MM., de le vouloir tuer en ce lieu où l'on couroit la bague, y estans presens plus de quatre à cinq

(a) Jean de Hangeft, Sieur de Genlis ne fut point défait par le Duc d'Albe : Don Frédéric de Toledé, fils de ce Seigneur commandoit les Espagnols; & la gloire du succès lui appartient. (Lisez les Mémoires de Tavannes, tome XXXII de la Collection, pages 246 & 247.)

(b) Le Duc de Bouillon n'est pas le seul qui fasse mention de ce complot infâme. On en trouve les détails dans les Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX., tome I, fol. 23.

1572, cent Gentilshommes de la Religion, qui eussent pû beaucoup entreprendre sur l'attentat de ce Seigneur qui estoit tant aymé d'eux. M. de Guise aposta un nommé Maurevel, qui avoit tué M. de Moüy S. Phale, pour tirer d'une arquebuzé M. l'Admiral, ainsi qu'il passeroit devant un logis du Cloistre de saint Germain de l'Auxerrois, par où ledit Admiral avoit à passer en retournant du Louvre en son logis (a). Il advint qu'on luy bailla une lettre, qu'il ouvrit & vouloit la lire à l'endroit du lieu où estoit cet assassin qui luy tire le coup, ne luy ayant porté que dans le bras, & n'en fut mort, J'estois en mon logis où je m'habillois de nos habillemens pour courre la bague (b), M. le Duc m'envoya querir, & me dit ce coup usant de ces mots : *Quelle trahison . . . !*

Le Dimanche vingt-quatrième jour d'Aoust s'executa à Paris cette tant detestable & horrible journée du massacre fait sur ceux de la Religion, où Dieu me conduisit par la main, en telle sorte que je ne fus massacré, *ny massa, creur*, pour le premier ayant couru fortune sur la délibération qu'on prit de tuer tous

(a) Voyez les notes de la p. 263 du XXVII<sup>e</sup> volume de la Collection.

(b) Vieux mot qui signifie courir.

ceux de la maison de Montmorency, ce qui 1572. se seroit executé (a) sans que M. de Montmorency n'estoit à Paris, mais en sa maison de l'Isle-Adam. Ceux qui vouloient profiter des biens de cette maison, concluoient à ma mort, pour être forti de sa fille aînée, ainsi que Monsieur (b) me dit quelques jours après, y ayant, ce me disoit-il, porté tout empeschement. *Cet acte inhumain qui fut suivy par toutes les villes du Royaume me navra le cœur, & me fit aimer les personnes & la cause de ceux de la Religion, encore que je n'eusse nul connoissance de leur créance.*

Le siege de la Rochelle se prepare, où s'estoit retiré quelque nombre de Gentilshommes qui ne vouloient aller à la Messe. lesquels avec les habitans se résolurent de

(a) Plusieurs Ecrivains, & entre autres Marsolier, ( dans son Histoire du Duc de Bouillon, p. 19 ) ont dit que ce qui sauva la Maison de Montmorenci fut l'absence de Damville qui alors étoit en Languedoc : tous les contemporains attestent que Damville à cette époque résidoit à la Cour, mais que son frère le Maréchal de Montmorenci s'étoit sagement retiré à l'Isle-Adam, & que comme il s'y tenoit sur ses gardes, on n'osa rien attenter contre les siens.

(b) Le Duc d'Anjou.

1572. ne fléchir point , & répandre *leur vie ter-  
rienne* (a) pour conserver *la céleste*.

1573. L'armée du Roy se prepare , Monsieur & M. le Duc partent en poste de Paris pour aller assembler l'armée vers Poitiers. Je pars de Paris pour aller dire adieu à M. de Montmorency qui estoit à Chantilly , où ne voulant demeurer que deux jours , je tombay malade d'une fièvre lente , comme si j'eusse demeuré étique , elle me dura bien trois semaines , mon oncle me vouloit détourner de ce voyage , tenant les armes du Roy très-injustes , & la défense de ceux de la Rochelle juste. Je ne luy pûs obeïr , estant âgé de seize à dix-sept ans , & n'ayant jamais veu la guerre , n'ayant que la règle du monde pour la conduite de mes actions , quoy que je connusse bien la meschanceté de la saint Barthelemy , neantmoins ne me trouvant audit siege où toute la France alloit , on eut imputé cela à faute de cœur.

Cette premiere mauvaise impression qu'on eut prise de moy , eust esté très-difficile à lever , estant grandement à considérer à la jeunesse , de faire tout ce que vous pourrez ( mon fils ) pour donner de vous une bonne impression à

( a ) Voilà bien les expressions du langage figuré des Ministres Protestans de ce temps là !

tous les commencemens de chacune action 1573. que vous ferez, & aux abords de chaque nouvelle compagnie.

Aussi-tost que je fus guery, je partis, avec un bon equipage de grands chevaux & de dix ou douze Gentilshommes, mes armes belles & bien faites, avec toutes les pieces necessaires pour un siege. Je m'en allay prendre congé du Roy & de la Reine sa mere (a), qui me firent cet honneur de m'asseurer *de leurs bonnes graces*. Je pars & vins à Champigny, où j'y trouvay une de mes tantes. Je fus contraint d'y séjourner huit ou dix jours pour achever de me remettre, temps que je perdois avec tristesse, oyant les canonades qui se tiroient à la Rochelle, qui me faisoient craindre qu'elle se prist & que je n'aurois rien veu de ce siège, craignant de laisser une mauvaise impression de moy, & de n'avoir commencé à apprendre le mestier des armes, ny éprouvé mon courage, pour estre assuré que la crainte

(a) Marsolier dans son Histoire du Duc de Bouillon place ici une conversation entre ce jeune Seigneur & Catherine de Médicis. Il cite pour son garant les Mémoires mêmes du Duc; & on voit qu'il n'y a rien de tout cela: il semble que, ceux qui paraphrasent, ayent la manie des Traducteurs; c'est de vouloir mettre leur esprit à la place de l'original.

1573. de la perte de l'honneur précédoit tousjours celle de la vie.

Je me rendis audit siege à la fin de fevrier. Lorsque j'arrivay, il vint au-devant de moy environ deux cents Gentilshommes. Je pris l'heure d'entrer dans les logis de l'armée, & d'approcher du quartier de Monsieur, que l'on jugeoit estre à cheval pour aller aux tranchées; de sorte qu'ainsi accompagné je fis la reverence à Monsieur, à M. le Duc, au Roy de Navarre, & autres Princes; je saluay les personnes de qualité qui estoient-là, & accompagnay Monsieur à la tranchée, où j'ouïs pour la premiere fois les canonades & coups d'arq̃uebuze, desquels il y eut des hommes bleffez & tuez; je n'en eus aucun estonnement. De là j'allay à mon quartier, qui estoit loïn de celuy de Monsieur d'une petite lieue; tous les jours j'allois à la Cour & aux tranchées, où je prenois ma part des occasions & des perils qui s'y presentoient, & avec louange, chacun faisoit sa cour aux uns plus qu'aux autres; je me rangeois ordinairement près de Monsieur le Duc, qui avoit du mescontentement de se trouver dans cette armée sans aucune charge; aussi n'y en avoit il point pour lui; son esprit ambitieux ne se contentoit de cette raison outre qu'il avoit en horreur la

S. Barthelemy, & regrettoit la mort (8) de M. 1573.  
 l'Admiral, qui l'avoit pris en affection pour le servir ; cela fit qu'il prit intelligence avec M. de la Noue qui estoit refforty de la Rochelle, ainsi qu'il l'avoit promis au Roy, qui l'avoit envoyé querir sortant de la Ville de Mons, que le Duc d'Albe avoit prise, pour le convier de le servir & persuader ceux de la Rochelle de se mettre en leur devoir, & se rendre (a). Cette persuasion luy estoit faite avec menaces de le faire mourir, s'il ne contentoit le Roy, il promet de s'y employer : & en cas qu'il ne le voulusse croire, qu'il reffortiroit de la Ville.

Ce vertueux & vaillant Gentilhomme, entre tous ceux de son siecle se rendit à la Rochelle, là il fit pour eux tout ce qu'il pouvoit, se trouvant à toutes les occasions, & souvent les induisoit à s'accomoder avec le Roy, en prenant leurs suretez convenables pour se garder d'estre trompez. Quand ils avoient aux moyens de ces seuretez ils les jugeoient impossibles, veu les manquemens de foy, aux cruantez exercées contre ceux de la Religion. J'ay voulu vous conter cette

(a) Afin d'éviter les répétitions, nous renvoyons le Lecteur à la Notice qui précède les Mémoires de la Noue. (Voyez le XLVII<sup>e</sup> tome de la Collect. p. 27 & suiv.

1573. action, de laquelle il y a eu plusieurs opinions pour & contre ; les uns disoient que M. de la Noue estoit blasmable, en ce qu'il avoit porté les armes dans la Rochelle, leur ayant fort servy à les acquérir au commencement du siege qu'il demeura avec eux ; d'autres, entre lesquels il y en avoit de la Religion, qui disoient que ses persuasions à s'accomoder avec le Roy, pouvoient faire un ébranlement au courage de ceux de la Ville ; & des uns & des autres, il y en avoit qui l'accusoient d'avoir mal servi & le Roy & ceux de la Rochelle.

Voilà comme les actions des hommes sont sujetes à de grands blasmes, d'autant qu'on a souvent ou ses ennemis, ou l'ignorance pour juges, ainsi que paroissoient ceux qui ne considéroient que la promesse de M. de la Noue (a) avoit esté faite, *lui ayant le couteau à la gorge*, qu'il faisoit à la condition de sortir, & qu'il ne s'estoit pas obligé de ne porter les armes avec eux, non plus que de porter seulement ses persuasions de s'accomoder, ce qu'il fit ; Et qui jugera sainement, connoistra en cette action beaucoup de prudence, veu les extremitez où se rencontroit ce grand

(a) Voyez là Notice des Mémoires de la Noue (tome XLVII de la Collection, p. 26.